

« *Le vent de la pensée peut empêcher des catastrophes* »

Sortie de l'expérimentation : de la confusion comme art politique

Trois décisions en un unique vote !

Que nous demande la Présidence au travers de la **seule question** adressée à l'ensemble des conseils des composantes « **Le conseil est-il favorable à la demande d'engager la procédure de sortie de l'expérimentation ?** ». En réalité, un unique vote emboîtant **trois questions** :

1. Autorisez-vous la Présidence à demander au ministère la sortie de l'expérimentation dès juillet 2023 dans laquelle nous sommes depuis seulement le 1^{er} janvier 2020 ?
2. Etes-vous favorables à une modification de nos statuts expérimentaux pour l'intégrer les universités d'Evry et de Versailles au 1^{er} janvier 2025 au plus tard ?
3. Etes-vous favorables à demander la qualification de Grand Etablissement au sortir de l'expérimentation ?

Concernant le point 1, seul le Conseil d'administration est souverain, les composantes n'émettant qu'un avis, même si la Présidence a bien parlé d'approbation au départ de ce processus pour ne plus demander qu'un avis aujourd'hui. Concernant le point 2, il faut l'**approbation des composantes** (article 46 du décret portant création de l'EPE Université Paris-Saclay). Si une composante s'y oppose, la modification ne peut advenir. Concernant le point 3, il est intimement lié au point 1 car, pour sortir de l'expérimentation, il faut préciser si la qualification en Grand Etablissement est envisagée, seule solution pour permettre aux écoles de conserver leur personnalité morale et juridique actuelle.

Comment interpréter le vote demandé aux conseils des composantes ? Depuis le début la confusion est entretenue. **Le SGEN-CFDT aurait préféré, dans un souci de clarté des débats, qu'à deux questions correspondent deux votes !**

Sortie de l'expérimentation, HCERES vague E : quelques précisions

Par souci d'efficacité, l'idée de la Présidence est de coupler la sortie de l'expérimentation à l'évaluation de nos établissements par l'HCERES qui est prévue de longue date car inscrite dans le cadre institutionnel régissant les établissements d'enseignement supérieur de la vague E.

Démêlons l'écheveau ... Deux processus bien distincts sont en jeu. **Le processus de demande de sortie** qui serait lancé dès juillet 2023. Ce processus court sur 6 mois et comporte une demande au ministère qui sollicite l'HCERES afin que celle-ci évalue le dossier de sortie intitulé « Dossier d'Auto Évaluation (DAE) » de l'EPE que nous appellerons dans la suite DAE_{EPE}. Parallèlement, **le processus d'évaluation par l'HCERES**, dans le cadre de la vague E, qui lui aussi implique la préparation d'un DAE, distinct, que nous nommerons DAE_{vagueE}. Le DAE_{EPE} **n'a rien à voir avec le** DAE_{vagueE}, qui est un **dossier de bilan régulier** de notre établissement demandé pour l'évaluation HCERES de la vague E sur notre gouvernance et pilotage, nos formations et laboratoires.

Le DAE_{EPE} consiste, au contraire, en une vingtaine de pages ayant vocation à décrire, entre autre, comment :

1. L'EPE déploie une stratégie clairement définie, articulée à son positionnement et révélatrice d'un fort degré d'intégration institutionnelle des entités qui le composent.
2. La gouvernance de l'établissement public expérimental s'appuie sur une organisation, une communication et un système d'information adaptés à sa stratégie intégrative.



3. L'EPE pilote la mise en œuvre de sa stratégie en s'appuyant sur des outils de projection prévisionnelle partagés, sur une programmation budgétaire intégrée et sur un dialogue de gestion interne structuré.
4. La politique des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent la stratégie intégrative de l'établissement public expérimental. L'établissement public expérimental qualifie précisément les principaux résultats obtenus grâce à l'expérimentation.

Ce document sera remis au plus tard en décembre 2023. Contrairement à ce qui est dit lors des réunions d'information, **il ne s'agit en aucun cas de procéder au bilan approfondi que le SGEN-CFDT demande**, suivant, en cela les recommandations de notre ministre, Sylvie Retailleau ! Notre ancienne présidente vient de préciser, devant France Universités, que les EPE devaient travailler pour leur sortie à « *des statuts définitifs (qui) ont aussi vocation à **corriger les dysfonctionnements observés lors du fonctionnement de l'EPE expérimental**. Des adaptations peuvent alors être nécessaires et doivent être faites, sans dénaturer bien sûr le projet initial.* ». Quel bilan sérieux avons-nous fait de notre expérimentation à ce jour ?

Le SGEN-CFDT considère que la sortie de l'expérimentation, éventuellement en Grand Etablissement, demande un vrai travail collégial identifiant l'ensemble des dysfonctionnements, et des actions correctrices fortes, que nous vivons au quotidien, s'appuyant d'abord sur le DAE^{vagueE} qui embrassera gouvernance, pilotage, formation, recherche et vie étudiante, mais aussi sur le rapport DEGEST et les différentes motions que portent nos départements, laboratoires et composantes qui ont tous identifié le mal-être au travail des personnels, et la perte de sens de leurs missions. Et cela demande une méthode et prend du temps.

Engager la prochaine équipe présidence ? Prendre le temps d'un travail de fond avec l'ensemble des personnels

Enfin, le calendrier présenté rappelle que nous serons amenés à élire nos représentants aux conseils centraux en janvier 2024 et, en particulier, au Conseil d'administration. Le CA élira la ou le futur.e président.e qui constituera son équipe. **Le SGEN-CFDT considère que ce mandat de quatre ans de la prochaine équipe permettra de travailler, en dehors de l'urgence permanente, à cette sortie de l'expérimentation et à l'intégration des universités d'Evry et Versailles.**

« Le vent de la pensée peut empêcher des catastrophes »

Retrouvez nos publipostages

<https://hebergement.universite-paris-saclay.fr/sgen-cfdt-saclay/Publipostages.html>